



Paris, le 23 mars 2017

## L'ÉCONOMIE NÉO-CALÉDONIENNE AU-DELÀ DU NICKEL

Outre les difficultés conjoncturelles liées au faible cours du nickel, l'économie néo-calédonienne souffre de faibles gains de productivité, d'une compétitivité insuffisante et de fortes inégalités de revenus. Les auteurs de la note, **Catherine Ris**, **Alain Trannoy** et **Étienne Wasmer**, montrent comment s'attaquer à ces trois handicaps et définir une stratégie de croissance de long terme. La transformation progressive des ressources naturelles en actif pérenne grâce à un fonds souverain, des mesures favorisant la concurrence et l'ouverture internationale, un investissement substantiel dans la formation et une politique fiscale plus redistributive sont les principales pistes proposées.

### La nécessaire création d'un fonds souverain

La dépendance d'une économie à l'égard d'une ressource naturelle non renouvelable pose deux problèmes classiques : outre l'instabilité de la croissance liée aux fluctuations des cours, l'économie a du mal à se diversifier car le secteur des ressources naturelles absorbe l'essentiel du capital et des compétences disponibles. Pour se prémunir contre ces deux risques, de nombreux pays ont mis en place des fonds souverains destinés à accumuler des actifs financiers dans trois buts :

- compenser la disparition progressive des ressources naturelles ;
- lisser l'impact des fluctuations des cours sur les budgets publics ;
- réunir des fonds pour investir dans la diversification de l'économie.

Cette idée fait son chemin en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, le « pacte de stabilité fiscale » accordé aux nouvelles usines métallurgiques interdit *a priori* d'alimenter le futur fonds souverain par un prélèvement sur leur production. Trois solutions de financement sont alors envisageables : la première consiste à abonder le fonds souverain à partir du budget général de la Nouvelle-Calédonie ; la deuxième à l'alimenter grâce à un nouveau prélèvement assis en amont ou en aval des activités métallurgiques ; la troisième consisterait en une réallocation des transferts de la métropole, dont les modalités contribuent aujourd'hui à la mauvaise compétitivité de l'économie néo-calédonienne. Quel que soit le mode d'abondement, la gouvernance du fonds – nécessairement indépendante – devrait se fixer pour unique objectif de préparer l'avenir en assurant la prospérité de la Nouvelle-Calédonie pour l'après nickel.

**Recommandation 1.** Mettre en place un fonds souverain doté d'une gouvernance indépendante du pouvoir politique et de règles budgétaires strictes. Réallouer une partie des transferts métropolitains vers l'alimentation de ce fonds.

### Une productivité insuffisante

La Nouvelle-Calédonie souffre en outre d'un manque de concurrence et d'ouverture à l'international. L'étroitesse du marché calédonien, les barrières douanières, les autorisations administratives

d'importation et les restrictions quantitatives aux importations contribuent à limiter le jeu de la concurrence sur le territoire. Il en résulte des prix en Nouvelle-Calédonie bien plus élevés qu'en métropole : en 2010, l'écart était de 34 %. Suite aux rapports de l'Autorité de la concurrence française, une loi du pays relative à la concurrence a été votée et une autorité administrative locale de la concurrence a été créée, mais celle-ci n'est toujours pas opérationnelle.

Si le basculement en cours des droits de douane vers une TVA non directement protectionniste est une évolution positive, des pistes devraient être également étudiées pour réformer la fiscalité directe. Le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) est relativement élevé, comparable à l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ce qui ne permet pas de compenser la petite taille et l'isolement géographique de la Nouvelle-Calédonie et, *a contrario*, la fiscalité sur le foncier est très peu développée.

L'élévation du niveau de formation, où le retard à combler est important, est en outre un impératif pour s'assurer de la bonne adaptation des qualifications aux emplois proposés, ce qui suppose au préalable d'amener les jeunes Calédoniens jusqu'au niveau d'études supérieures. Le renforcement et le développement des dispositifs de discrimination positive permettraient de diminuer l'impact des facteurs socio-économiques et culturels sur les trajectoires individuelles.

**Recommandation 2.** Rendre rapidement opérationnelle l'Autorité de la concurrence, avec l'appui (technique) éventuel de l'hexagone, afin de corriger et sanctionner les comportements anti-concurrentiels.

**Recommandation 3.** Poursuivre la réforme fiscale en unifiant progressivement les taux de la taxe générale à la consommation. Envisager une diminution du taux normal de l'impôt sur les sociétés compensée par un relèvement des impôts fonciers, en particulier en zone urbaine.

**Recommandation 4.** Renforcer l'offre d'enseignement supérieur et technique dans l'île, tout en facilitant la venue des compétences de formateurs extérieurs. Au niveau primaire et secondaire, accroître les incitations financières des enseignants dans les zones défavorisées.

## De fortes inégalités socio-économiques

La société calédonienne est marquée par de fortes inégalités, qu'elles soient d'origine sociale, géographique ou ethnique. Les taux de chômage locaux varient fortement sur le territoire. Les inégalités sont également fortes au sein des personnes en emploi : avec un salaire minimum égal à 78,5 % du niveau français et des prix supérieurs de 34 %, le pouvoir d'achat avant transferts des salariés au salaire minimum est de l'ordre de 59 % du niveau métropolitain. Il n'existe pas de véritable filet de Sécurité sociale et la fiscalité elle-même est globalement très peu redistributive. La mise en place d'un système combiné impôts-transferts plus progressif nécessiterait un élargissement de la base fiscale de manière à financer des minima sociaux. Comme en métropole, chaque niche fiscale devrait faire l'objet d'une analyse coût-efficacité.

**Recommandation 5.** Mettre en place un dispositif de collecte de données sur les revenus (enquête ou exploitation de données administratives) afin de construire des séries annuelles et spatiales d'inégalités de revenu.

**Recommandation 6.** Élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu afin de financer des transferts sociaux incitatifs de type impôt négatif ou compléments de revenus sur les bas salaires.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur [www.cae-eco.fr](http://www.cae-eco.fr)

### À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les *Notes du CAE* sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

#### Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter 

[christine.carl@pm.gouv.fr](mailto:christine.carl@pm.gouv.fr)

*Courriel nomade* : [christine.carl@cae-eco.fr](mailto:christine.carl@cae-eco.fr)